

ARRÊTÉ N° 24-148
NOMINATION DE PIERRE-LOUIS FORT,
DIRECTEUR DE L'UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.713-9 et D.713-1,*
Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,
Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 18 janvier 2023,
Vu les statuts de l'UFR Lettres et Sciences Humaines (LSH) du 19 novembre 2013, notamment l'article 11,
Vu le procès-verbal de l'UFR LSH du 22 octobre 2024 portant élection de Pierre-Louis FORT en tant que directeur de l'UFR LSH,

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Pierre-Louis FORT est nommé directeur de l'UFR Lettres et Sciences Humaines à compter du 22 octobre 2024, pour une durée de cinq ans.

Article 2 :

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication, après transmission au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités.

Article 3 :

L'arrêté n° 24-131 du 3 septembre 2024 est abrogé.

Article 4 :

Le présent arrêté est affiché de manière permanente sur les panneaux d'affichage réglementaire et publié sur le site internet de l'établissement.

Article 5 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le 31 octobre 2024.

Le président de CY Cergy Paris
Université

Laurent GATINEAU



Transmis au rectorat le : 31 octobre 2024.

Publié le : 31 octobre 2024.

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.